

1 - Exercice 2011 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Marchés à procédure formalisée ayant fait l'objet d'une délibération en amont du lancement du marché

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Eau et Assainissement Fourniture de pièces et raccords fonte pour réseau d'eau potable	07/01/2011	Lot n° 1 : VHM 67129 Molsheim Cedex Lot n° 2 : SAINT GOBAIN PAM 54076 Nancy Cedex	Marché sans minimum ni maximum Estimations : Lot n° 1 : 219 514,55 € HT Lot n° 2 : 254 310,09 € HT
	27/01/2011	Lot n° 1 : KRONOS 75008 Paris Lot n° 2 : KEMIRA 69310 Pierre Bénite Lot n° 3 : BRENNTAG 71210 Montchanin Lot n° 4 : INVENTEC 69802 Saint-Priest	Marché sans minimum ni maximum Estimations : Lot n° 1 : 72 000 € HT Lot n° 2 : 103 500 € HT Lot n° 3 : 48 650 € HT Lot n° 4 : 26 520 € HT

II - Marchés de fournitures et prestations de services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Grands Travaux			
Requalification du boulevard Diderot et de l'avenue Droz	08/02/2011	SAS JC BONNEFOY 25660 Saône	1 861 765,36 € TTC (tranche ferme : 1 543 704,35 € TTC et tranche conditionnelle : 318 061,01 € TTC)
PRU Clairs-Soleils Travaux d'aménagement du chemin de la Brème	31/12/2010	SACER 25410 Dannemarie- sur-Crête	132 947 € HT
Direction PAL			
Acquisition de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon à compter du 1 ^{er} janvier 2011 pour une année, avec possibilité d'une reconduction annuelle	03/12/2010	Automobiles Franc-Comtoises 228, route de Dole 25000 Besançon	Remises sur tarifs en cours à la date de la commande :
		Lot n° 1 VP citadine (segment B1) - moteur essence ou diesel 4/5 places - 5 portes	20 %
		Lot n° 4 VP citadine (segment B2) - moteur GPL 4/5 places - 5 portes	26 %
		Lot n° 7 CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - moteur essence ou diesel - 2 ou 3 places	28 %
		Lot n° 8 CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - moteur GPL - 2 ou 3 places	28 %
		Lot n° 16 VP break (segment B1) - moteur diesel - 5 places - 5 portes	25 %
		Deffeuille Automobiles 5, Boulevard Kennedy 25000 Besançon	
		Lot n° 2 VP citadine (segment B1) - moteur GPL - 4/5 places - 5 portes	30 %

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
		Lot n° 6 Dérivé VP (genre société, affaire,...) CU environ 400 kg - moteur GPL - 3 portes 2 places	30 %
<p>Direction PAL (suite)</p> <p>Acquisition de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une année, avec possibilité d'une reconduction annuelle</p>		<p>Lot n° 14 VP break Ludospace - segment M0) moteur diesel - 5 places - 5 portes</p> <p>Eco Concept Utilitaire 10 bis rue d'Alsace 90150 Frais</p> <p>Lot n°17 VP citadine (segment B1) moteur électrique - 2 places minimum</p> <p>Est Auto ZAC de Châteaufarine BP 75873 6, rue Paul Eluard 25058 Besançon Cedex</p> <p>Lot n° 5 Dérivé VP (genre société, affaire,...) CU environ 400 kg - moteur essence ou diesel -3 portes - 2 places</p> <p>Lot n° 13 Châssis plateau - benne - essieu arrière jumelé - CU supérieure à 1 000 kg - moteur diesel - 3 à 7 places</p> <p>Franche Automobiles Boulevard Kennedy 25000 Besançon</p> <p>Lot n° 10 CTTE fourgon - CU environ 850 kg - moteur essence ou diesel - 3 places</p> <p>Saint-Claude Automobile 4, boulevard Kennedy 25000 Besançon</p> <p>Lot n° 19 VP citadine (segment M1) - permis B - moteur hybride/essence - 5 places - 5 portes</p>	<p>30 %</p> <p>5 %</p> <p>23 %</p> <p>31 %</p> <p>34 %</p> <p>18 %</p>

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
		SIAB 8/10 Boulevard Kennedy 25009 Besançon Cedex Lot n° 3 VP citadine (segment B2) moteur essence ou diesel 4/5 places - 5 portes	26 %
Direction PAL (suite) Acquisition de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon à compter du 1 ^{er} janvier 2011 pour une année, avec possibilité d'une reconduction annuelle		Lot n° 12 CTTE fourgon - plateau - benne - essieu arrière simple - CU supérieure à 1 000 kg moteur diesel - 3 à 7 places VIC ZAC Valentin - BP 3073 25046 Besançon Cedex Lot n° 9 CTTE benne - CU environ 600 kg - moteur essence, diesel ou GPL - 2 places	35 % 5,486 % essence 6,352 % GPL

III - Contentieux

- **Affaire LAMBLOT** : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, notifié à la Ville le 14 février 2011. M. LAMBLOT demande l'annulation du permis de construire accordé le 27 juillet 2010 à la SA NEOLIA pour la construction d'un bâtiment d'une SHON de 2 400 m², dénommé «Le Beauregard» au 13F, rue de la Mouillère à Besançon et comportant 32 logements.

- **Affaire GRANDVOINNET - TOURNIER et autres** : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un pourvoi en cassation formulé devant le Conseil d'Etat suite à l'ordonnance du juge des référés en date du 21 octobre 2010 ayant rejeté la requête de M. GRANDVOINNET-TOURNIER et autres au motif qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens soulevés n'était de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée, à savoir un certificat de non opposition à la déclaration préalable de travaux pour la réalisation d'une plateforme de stationnement et la construction d'un dispositif anti-bruit déposée par la Société JEANTET.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.